

Proposition présentée par les député-e-s :

Pablo Cruchon, Jean Burgermeister, Christian Zaugg, Jocelyne Haller, Olivier Baud, Stéphanie Valentino, Salika Wenger, Pierre Bayenet, Pierre Vanek, Rémy Pagani, Jean Batou, ...

Date de dépôt : 12 juillet 2018

Proposition de motion
Pour des statistiques en matière d'agressions LGBTIphobes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999, et plus particulièrement son article 8, alinéa 2, relatif à l'égalité ;

vu la Constitution genevoise, du 14 octobre 2012, et plus particulièrement son article 15, qui affirme sous l'alinéa 2 que « Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment [...] de son orientation sexuelle [...] » ;

considérant :

- la résolution R 563 s'adressant à l'Assemblée fédérale, adoptée en février 2013 par le Grand Conseil genevois, laquelle demandait la modification de la Constitution fédérale (modification de l'art. 8, al. 2) et la modification du Code pénal suisse (art. 261bis) ;
- la motion M 2092, adoptée en février 2013 par le Grand Conseil, laquelle demande une institutionnalisation de la lutte contre l'homophobie, ainsi que la réponse du Conseil d'Etat ;
- le fait que l'ECRI, dans son 5^e rapport sur la Suisse du 16 septembre 2014, recommande aux autorités suisses d'adopter une législation complète pour lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et de l'identité du genre, y compris dans l'article 261^{bis} du Code pénal ;
- l'absence de statistiques tenues par la police en matière d'agressions LGBTIphobes ;

- la nécessité de mesurer ces phénomènes afin que l'Etat puisse lutter efficacement contre les LGBTIphobies ;
- les efforts considérables déployés par le Canton allant dans le sens d'une institutionnalisation de la lutte contre l'homophobie et la transphobie, notamment au travers de l'entrée en vigueur, en septembre 2017, du règlement pour l'égalité et la prévention des discriminations en raison du sexe, de l'orientations sexuelle et de l'identité de genre (REgal) ;
- la volonté affichée du canton de lutter contre les LGBTIphobies ;

invite le Conseil d'Etat :

- à modifier la pratique actuelle de la police afin que les agressions à caractère LGBTIphobes soient répertoriées dans le canton (le cas échéant à transmettre ces données à un observatoire de ces violences) ;
- à maintenir les formations de base, et à instaurer, auprès de la police cantonale et municipale et du pouvoir judiciaire, des formations continues, etc.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La Déclaration universelle des droits de l'Homme affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. La réalité est cependant bien différente, notamment pour les personnes LGBTI+. Ces dernières décennies, les combats en faveur de l'égalité des personnes LGBTI+ ont abouti à certains progrès : partenariat enregistré, droit d'adoption des enfants du/de la conjoint-e ou encore divers programmes de lutte contre les discriminations. Malgré ces nombreuses avancées, il reste du chemin à parcourir afin d'atteindre une véritable égalité. Les personnes LGBTI+ subissent, aujourd'hui encore à Genève, des violences symboliques et physiques. Trop fréquemment encore, elles souffrent d'inégalités et de discriminations. Cette situation est préjudiciable pour l'ensemble de notre société. Le défaut d'égalité est d'autant plus vrai en ce qui concerne les droits des personnes transgenres et des personnes intersexes, dont les droits ne se sont améliorés qu'en marge des avancées de ceux des personnes homosexuelles.

Les député-e-s signataires des objets parlementaires LGBTI+ souhaitent envoyer un message fort aux autorités genevoises afin que le canton s'attaque à toutes les formes de discriminations des personnes LGBTI+ et mette tout en place afin que ces dernières puissent véritablement accéder à l'égalité en matière de droits ainsi que dans les faits. En signant ces divers objets parlementaires préparés en collaboration avec des expertes universitaires de ces questions ainsi que la Fédération genevoise des associations LGBT, des député-e-s de tous bords politiques se joignent à Ensemble à Gauche afin de faire de Genève la capitale des droits LGBTI+.

Il n'existe en Suisse, aujourd'hui encore, aucune législation condamnant pénalement les actes et propos de haine à l'encontre des personnes LGBTI+, l'article 261bis du Code pénal ne prenant compte que de la discrimination raciale et religieuse. L'initiative fédérale demandant l'extension de cet article à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, lancée il y a quatre ans et constamment combattue par une minorité conservatrice autour de l'UDC, a été reportée à 2019. Ainsi, les actes et propos de haine sont soutenus par un vide législatif. Ceci nourrit également un discours homophobe et transphobe de certain-e-s politicien-ne-s ou leaders et groupes religieux, validant et décomplexant ainsi ces propos et actes au quotidien auprès de la population.

Aujourd'hui encore en Suisse, l'on peut agresser, inciter à la haine et s'en sortir sans condamnation, signal terrifiant envoyé aux personnes LGBTI+ qu'elles ne sont toujours pas acceptées telles qu'elles sont. Ces agressions ont lieu régulièrement à Genève sous forme de harcèlement, cyber-harcèlement, injures, coups (parfois d'une grande violence), abus sexuels ou viols. En 2016, une dizaine de plaintes ont été rapportées auprès des associations LGBT genevoises (contre trois ou quatre en moyenne les années précédentes), dont le viol d'une personne trans*, un homme gay agressé et retrouvé inconscient à la Perle du Lac, de même que deux couples gays agressés et deux jeunes agressés violemment aux Eaux-Vives à la sortie d'un bar. On ne répertoria pas ici les insultes, qui sont fréquentes envers les personnes LGBTI.

La fréquente impunité d'une grande part des agressions LGBTIphobes pousse les victimes au silence, à l'angoisse, à l'isolement et parfois au suicide (notamment chez les jeunes). On estime que seules 10 à 20% des agressions font l'objet d'une dénonciation. Selon les chiffres clés en Suisse, les jeunes LGB ont 2 à 5 fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuel-le-s (dont 50% avant l'âge de 20 ans). De leur côté, les personnes transgenres ont dix fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les personnes cisgenres. Malgré les nombreuses recommandations, accords et traités européens, nationaux et cantonaux non contraignants ratifiés par la Suisse mais malheureusement pas mis en œuvre, le système judiciaire et la police cantonale ne prennent pas en compte le caractère spécifiquement homophobe et/ou transphobe d'une agression. De fait, il n'existe toujours aucune statistique étatique de ce type d'agressions, malgré les demandes répétées des associations LGBTI+.

Dans un contexte de recrudescence des agressions physiques et verbales envers les personnes LGBTI+ rapportées auprès des associations à Genève et en Suisse, des propos homophobes et transphobes véhiculés par certain-e-s de nos politicien-ne-s nationaux et cantonaux, il est plus que jamais nécessaire de modifier la pratique actuelle de la police afin que les agressions à caractère LGBTIphobes soient répertoriées dans le canton. Pour ce faire, il est également indispensable de maintenir et renforcer les formations de base, dispensées depuis 2006 par Dialogai aux polices municipales et cantonales, ainsi que d'instaurer, auprès des deux polices et du pouvoir judiciaire, des formations continues, etc.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil à cette motion.